



La Feuille

Le journal de la dialyse



N°11
Mai 2010

Interdiction de fumer en Suisse le 1er mai 2010



Le 1er mai, il sera interdit de fumer dans les lieux publics et au travail dans toute la Suisse. De nombreuses dérogations existeront mais en général, les cantons ne seront autorisés à mettre leur grain de sel que pour durcir la loi. Le canton du Jura, le plus réticent à interdire la cigarette devra (enfin) se plier.

Tout fraudeur risquera 1000 francs d'amende. Donc on pourra bientôt aller manger au restaurant dans notre canton sans craindre que nos vêtements et nous même ne sentent la fumée.

RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL – RAPP

Ce journal est, avant tout, le votre. Tous vos articles sont les bienvenus : avis sur le dernier livre lu, le dernier film vu, une recette, un restaurant, ou sur les sujets qui vous intéressent. N'hésitez pas à nous les soumettre...

INFO ABONNEMENT

Le service s'est abonné aux revues



et



Ces dernières seront bientôt disponibles, en consultation, dans la salle d'attente.

ROLAND GARROS 2010

A vos pronostics,

Qui seront les finalistes du tournoi 2010 qui s'étend du 18 mai au 6 juin ?

Finale Hommes

Finale Dames



Remettre les coupons au personnel du service

HAPPY DAYS !!!!

Nous souhaitons un joyeux anniversaire à

Mr MULLER né le 27 mai
Mr NUSBAUMER né le 9 mai

Elany née le 3 mai
Maria née le 10 mai
Patricia née le 19 mai





Le saviez-vous ?



Non !
Non !

Je vous explique ce qu'est le poids sec, c'est simple :

C'est le poids idéal de référence que vous devriez avoir si votre organisme pouvait assurer une régulation normale des liquides, c'est à dire une fonction normale des reins. C'est ce poids que vous devez atteindre en fin de dialyse. Il est fixé par le docteur. C'est pour ça que je calcule à chaque début de séance la quantité de liquide à retirer.

Attention ! Un poids surévalué ou sous-évalué peut nuire à votre santé.



Le poids ???



Poids sec ?? Etre tout maigre, alors ???



C'est pour ça que je contrôle votre poids...



D'accord, je crois que j'ai bien compris...

